

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Tout ce que je dois savoir avant de candidater à la sélection

- Les conditions d'accès à la formation
- Le déroulement de la sélection
- Les frais de scolarité
- La constitution du dossier de sélection

Période de candidature : du 09 février au 10 juin 2026.

Le nombre de places étant limité, nous vous recommandons de candidater le plus tôt possible.

COMMENT CANDIDATER ?



Etape 1 :

Je crée un compte en ligne (voir page 5).



Etape 2 :

J'envoie par courrier recommandé l'ensemble des documents à l'adresse (voir page 6).



Etape 3 :

Je reçois ma convocation à l'épreuve orale par mail à l'adresse indiquée à la création du compte, si mon dossier de candidature est complet et validé.

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. Aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Le nombre de places ouvertes est de 142.

LIEU DE DÉROULEMENT & DATES DES ÉPREUVES

ECOLE ROCKEFELLER – 4 avenue Rockefeller – 69008 LYON – Métro Ligne D Station Grange Blanche

Date des épreuves d'admission :

- Jeudi 26 mars 2026 / Vendredi 17 avril 2026 / Mardi 28 avril 2026 / Mardi 5 mai 2026
- Mardi 12 mai 2026 / Mardi 19 mai 2026 / Jeudi 28 mai 2026 / Jeudi 4 juin 2026
- Mardi 9 juin 2026 / Jeudi 11 juin 2026 / Mardi 16 juin 2026 / Jeudi 18 juin 2026

Date et heure précisées sur le mail de convocation.

NATURE DES ÉPREUVES

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'auxiliaire de puériculture. Les pièces constituant ce dossier sont listées page 4. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composés d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Une note inférieure à 10/20 à l'entretien est éliminatoire.

Ces modalités sont définies par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié.

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats.

RÉSULTATS DE LA SELECTION

Les résultats seront publiés le **vendredi 26 juin 2026 à 14 heures**, à l'issue de la commission relative au jury d'admission.

La liste alphabétique des candidats déclarés admis est affichée à l'école, publiée sur le site internet de l'Ecole Rockefeller, avec notification par mail des résultats à chaque candidat.

AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

ATTENDUS & CRITÈRES

ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal.
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables Maîtrise de bases de calcul et des unités de mesures
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail
Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre	

FRAIS DE SCOLARITÉ

→ **La Région Auvergne-Rhône-Alpes finance votre formation d'auxiliaire de puériculture si vous êtes :**

- en poursuite d'études, sortis du système scolaire ou universitaire depuis moins de 24 mois
- demandeur d'emploi et inscrit à France Travail
- en recherche d'emploi (bénéficiaires du RSA, jeunes inscrits en Missions Locales, publics suivis par LADOM)

ATTENTION : La Région Auvergne-Rhône-Alpes ne finance pas vos frais de scolarité si vous êtes salarié(e).

Si vous ne bénéficiez pas du dispositif de la gratuité, les frais de scolarité s'élèvent en cursus complet à 7.900 €

Si vos frais de scolarité sont pris en charge par un employeur ou un OPCO en formation continue, les frais s'élèvent à 10.587,50 € (devis sur demande auprès du secrétariat Auxiliaire de Puériculture).

Tarifs réévaluables en fonction de l'indice annuel d'inflation INSEE en juillet 2026

Tenue professionnelle : 22,50 € (Référence tarif 2025-2026)

→ **Vous avez besoin de plus d'information pour les financements et les bourses régionales, vous pouvez contacter : scolarite@ecole-rockefeller.com**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les bourses : [Obtenir une bourse pour suivre une formation dans le secteur santé-social](#) : aidefss@auvergnerhonealpes.fr

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

SCHEMA VACCINAL OBLIGATOIRE

ATTENTION : l'admission définitive est soumise à une obligation vaccinale :

Présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France, diphtérie, tétanos, poliomyélite ; Test tuberculinique de référence de moins d'un an ; Hépatite B (3 injections et sérologie > 100 UI). La vaccination contre la coqueluche est fortement recommandée.

Compte tenu des délais à respecter entre les différentes vaccinations, il est indispensable de démarrer ou de faire vérifier votre couverture vaccinale dès votre inscription à la sélection.

Vous ne devrez avoir aucune inaptitude physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession.



Adobe Stock | #45338105

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA SELECTION

1-Je crée un compte en ligne : [Créer votre compte \(cliquez ici\)](#)

OU

J'ai déjà un compte : je saisis mon adresse email et je peux réinitialiser mon mot de passe.

Vous pouvez aussi taper dans la barre de votre navigateur : <https://portail.ecole-rockefeller.com>

2- J'envoie les documents par courrier en recommandé :

Tous les documents demandés doivent être photocopiés – ne pas transmettre d'originaux



- Fiche n° 1 : fiche administrative – Document à imprimer de votre compte
- Fiche n° 2 ou papier libre : une lettre de motivation manuscrite (écrite à la main)
- Fiche n° 3 ou papier libre : un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages et à différencier de la lettre de motivation
- Un CV (curriculum-vitae) dactylographié
- Une copie **recto-verso** d'une pièce d'identité en cours de validité à la date des épreuves.
- Pour les ressortissants hors Union européenne, un titre de séjour valide à l'entrée en formation (01/09/2026)
- Pour les ressortissants étrangers, une attestation du niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe, sauf pour les ressortissants étrangers fournissant un diplôme obtenu en France
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français ou la copie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Selon la situation du candidat, il peut joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture
- Selon la situation du candidat, les titres et diplômes suivants donnant droit à un allègement de formation, joindre une copie :
CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite enfance) - DE AS obtenu depuis 2005 - BAC PRO ASSP obtenu à partir de 2011 - BAC PRO SAPAT obtenu à partir de 2011 - Titre prof. ADVF obtenu à partir de 2021 - Titre prof. ASMS obtenu à partir de 2020 - DE AES obtenu depuis 2016 (les titulaires d'un DE AMP ou AVS sont titulaires de droit du DE AES 2016) - DIPLOME d'ARM obtenu à partir de 2019 - DE AMBULANCIER obtenu à partir de 2006

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Période de candidature :
du lundi 09 février au mercredi 10 juin 2026

Dossier à envoyer à l'adresse suivante :

ECOLE ROCKEFELLER
Sélection AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
4 avenue Rockefeller
69373 LYON CEDEX 08

Tout dossier incomplet et non transmis dans les délais (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas traité

Pour toute question une adresse mail unique :
selection@ecole-rockefeller.com

Dans le cadre de notre politique de management de la qualité et d'amélioration continue, vous pouvez adresser votre réclamation par mail : reclamation-etudiantsante@ecole-rockefeller.com